

Nîmes, le 07/08/2019

ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR
A l'attention de Monsieur Ravat Régis
2811 chemin de Saint-Paul
Parc Louis Riel
30 129 MANDUEL

Objet : Réponse à la lettre recommandée n°1A 164 925 6742 6

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier concernant votre demande de mise en conformité de l'affichage du Musée de la Romanité.

J'ai noté l'ensemble de vos remarques relatives à l'information et à la signalétique du musée, ainsi que vos préconisations relatives à l'article 4 de la loi n°94-665, dite loi Toubon.

Venant de prendre mes fonctions en tant que Directeur Général de la SPL Culture et Patrimoine, je suis en cours de diagnostic sur de nombreuses problématiques, dont celle-ci.

Après plus d'un an d'exploitation, il est prévu que nous apportions des améliorations et des évolutions pour l'information de nos visiteurs, nous le ferons bien évidemment en conformité avec les obligations légales.

Néanmoins, j'espère que vous et vos adhérents avez pu apprécier votre visite au sein du Musée de la Romanité.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de mes cordiales salutations.

GO
MΛ
PITÉ

Le Directeur Général
Fabrice Cavillon